

Info-Crues

Système d'alerte Odet / Steïr



Janvier 1925 - Avenue de la Libération

L'ODET ET LE STEÏR SOUS SURVEILLANCE

► La Ville veille

Durant une période à risque (grandes marées, intempéries), la ville de Quimper surveille la situation hydrologique de l'Odet et du Steïr. Elle consulte régulièrement la carte de vigilance crues et les bulletins d'informations associés, diffusés sur www.vigicruces.govv.fr.

Elle est également en relation avec la préfecture du Finistère et le Service de Prévisions des Crues en Bretagne pour suivre la progression de la situation et connaître les tendances d'évolution.

La diffusion de l'alerte via Info-Cruces ne concerne que les secteurs de la ville risquant d'être inondés par les débordements de l'Odet et/ou du Steïr en crue.

► La Ville alerte

L'alerte à la population, par l'intermédiaire d'Info-Cruces est déclenchée, sur décision de la maire.

Elle intervient dès lors que les services de l'État confirment la crue avérée de l'Odet et du Steïr.

L'abonnement au service Info-Cruces est gratuit.

Seules les personnes inscrites sont prévenues.

À SAVOIR

Les crues sont des phénomènes naturels complexes, aléatoires. Quelle que soit l'importance des moyens mis en œuvre par les services de l'État pour les prévoir, il est impossible de garantir l'exactitude de ces prévisions.

La part d'incertitude n'est pas à négliger ; ainsi la responsabilité de la Ville ne pourrait être engagée en cas de fausse alerte ou à l'inverse d'absence d'alerte.



12 décembre 2000
Pont Médard

N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE ALERTÉ - INFORMEZ-VOUS

- Votre logement, votre local commercial se situe à proximité de l'Odet ou du Steïr ou dans un secteur habituellement inondé : vous avez la possibilité de vous tenir informé d'un événement de crue en consultant la carte de Vigilance-Cruces et les bulletins d'informations associés, sur le site www.vigicruces.govv.fr
- La vigilance reste la meilleure attitude à adopter. Pour plus d'informations sur la carte de vigilance crues, consultez le site de la ville de Quimper : www.quimper.bzh

COMMENT FONCTIONNE INFO-CRUES ?

La Ville a fait évoluer son dispositif d'alerte. Grâce aux nouvelles technologies, les personnes inscrites peuvent être averties très rapidement au cours d'une campagne d'appels téléphoniques. Le téléphone et le message vocal sont les moyens privilégiés pour vous alerter.

Lorsqu'un appel sur un premier numéro échoue (répondeur ou non réponse de l'interlocuteur), l'automate lance automatiquement un nouvel appel sur un second numéro et ainsi de suite jusqu'à ce que la personne à joindre ait pris connaissance du message d'alerte et en ait accusé réception.

Il est donc important lors de votre inscription, de bien renseigner un ordre d'appel, avec un numéro prioritaire, à partir duquel la Ville est pratiquement assurée de vous joindre à tout moment (jour, nuit, semaine, week-end, jours fériés).



12 décembre 2000 - Place Terre-au-Duc



SUIVEZ LES INSTRUCTIONS

La ville de Quimper doit savoir si vous avez bien reçu le message d'alerte. À la fin du message, le système vous demande de confirmer la bonne réception de l'appel téléphonique.

Il est donc important :

- > d'écouter le message dans sa totalité sans raccrocher,
- > de suivre les instructions dictées et la procédure de validation.

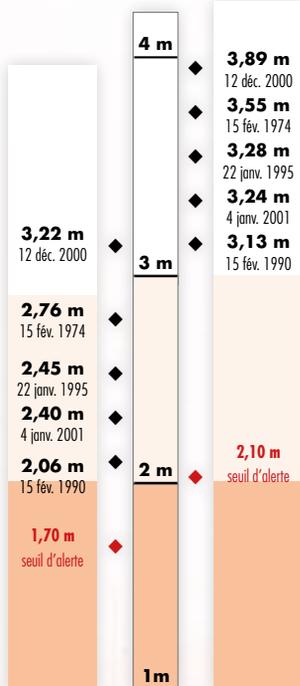
Afin de vérifier l'efficacité du système, un test est organisé tous les ans à l'automne.

22 janvier 1995 - Pont Firmin

L'HISTORIQUE DES CRUES

STEÏR
3,82 m*

ODET
4,49 m*



* Niveau d'eau susceptible d'être atteint lors d'une crue centennale

QUELS SONT LES SEUILS D'ALERTE?

• POUR L'ODET

Avant d'atteindre le seuil d'alerte de 2,10 m, des débordements sont possibles dès que le niveau atteint 1,90 m au capteur de Kervir. Seule la chaussée est alors inondée au niveau de la rue de l'Hippodrome. Afin de prévenir toutes conséquences sur les habitations, la municipalité met en place, dès cette cote de 1,90 m, un dispositif de batardeau rue de l'Hippodrome, sans obligatoirement alerter.

• POUR LE STEÏR

L'alerte est lancée dès que le niveau du Steïr est susceptible d'atteindre et de dépasser le seuil de 1,70 m au capteur du Moulin Vert. En effet, le Steïr en crue déborde au niveau de la rue Auguste-Dupuy et inonde par refoulement du réseau pluvial la chaussée de la rue et du rond du Pontigou lorsque la hauteur d'eau atteint la cote de 1,85 m.

CARTE D'INSCRIPTION PARTICULIER

Identification

Mme M.

Nom, prénom

Adresse complète

Numéros de téléphone fixe et/ou portable.

Pour plus de confidentialité, indiquez si votre n° de téléphone est sur liste rouge

N° prioritaire Liste rouge

2° n° Liste rouge

3° n° Liste rouge

4° n° Liste rouge

Adresse e-mail

Informations complémentaires

Nombre de personnes vivant sous le même toit

Nombre de personnes en situation de handicap (personnes se déplaçant en fauteuil roulant, personnes alitées, etc)

Avez-vous la possibilité d'être hébergé par de la famille ou des amis en cas d'inondation? Oui Non

Particularités du logement

Type d'habitation Maison Immeuble Autre (précisez)

Particularités du logement Logement HLM Appartement privé

Autre (précisez)

Votre logement se situe Rdc Étage, précisez le n° de l'étage

Possédez-vous :

• une cave ou un sous-sol Oui Non

• un garage en sous-sol ou au rez-de-chaussée Oui Non

• un abri de jardin en bordure de cours d'eau Oui Non

COUPON À RENVoyer sous enveloppe affranchie à

Ville de Quimper
Service de l'eau
et des milieux aquatiques
CS 26004 • 29107 Quimper cedex

Vous pouvez aussi vous inscrire
directement en ligne :
www.quimper.bzh

Identification

Nom de l'entreprise

Type d'activité

Nom, prénom de la personne à contacter en priorité

Mme M.

Adresse complète

.....

Numéros de téléphone fixe et/ou portable.

Pour plus de confidentialité, indiquez si votre n° de téléphone est sur liste rouge

N° prioritaire Liste rouge

2^e n° Liste rouge

3^e n° Liste rouge

4^e n° Liste rouge

Adresse e-mail

Description du local commercial ou industriel

Vocation du local Entrepot Usine de production

Commerce Association Cabinet médical Autre (précisez)

Votre local se situe Sous-sol Rdc Étage précisez le n°

Votre local comporte-t-il une cave située en sous-sol Oui Non

Autre (précisez)

.....

Si oui, qu'y stockez-vous?

.....

.....

Si oui, où est-elle située?

Informations complémentaires

Avez-vous prévu, en cas d'alerte, des mesures préventives pour sauvegarder votre local, vos équipements, votre outil de production, les marchandises stockées? Oui (précisez) Non

.....

.....

.....

.....

.....

COUPON À RENDRE sous enveloppe affranchie à

Ville de Quimper
Service de l'eau
et des milieux aquatiques
CS 24006 • 29107 Quimper cedex

Vous pouvez aussi vous inscrire
directement en ligne :
www.quimper.bzh

IMPORTANT

Conservez cette plaquette près
de votre téléphone.

Si des changements interviennent en
cours d'année dans les renseignements
que vous nous avez communiqués
(adresse, numéros de téléphone,
e-mail), nous vous remercions de nous
le signaler en appelant le

02 98 98 87 19

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
du lundi au vendredi

ou par e-mail à
service.infocruves@quimper.bzh

Les renseignements que vous nous
communiquerez seront conservés sur un
support informatique à l'usage exclusif
des services municipaux avec l'accord
de la CNIL (Commission nationale
informatique et liberté). Les services
municipaux respecteront la confidentialité
de ces renseignements et des numéros
de téléphone inscrits sur liste rouge. Ces
données ne seront pas utilisées à des fins
de prospection commerciale mais seront
communiquées au prestataire de service
qui exploite le système d'alerte afin de
constituer le fichier de destinataires de
l'alerte.

Conformément à la loi n° 2004-801
du 6 août 2004 relative à la protection
des personnes physiques à l'égard des
traitements de données à caractère
personnel, modifiant la loi n° 78-17 du
6 janvier 1978 relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés, vous pouvez
vous opposer, pour des motifs légitimes, à
ce que les données à caractère personnel
fassent l'objet d'un traitement et exiger
que soient, selon les cas, rectifiées,
complétées, mises à jour, verrouillées
ou effacées les données à caractère
personnel vous concernant si celles-ci
sont inexactes, incomplètes, équivoques,
périmées.

► Conseils pratiques

À la réception du message d'alerte

- > **Déplacer** votre véhicule en sécurité hors d'atteinte de l'eau.
- > **Mettre à l'abri** vos documents administratifs, vos photos, vos objets et documents précieux.
- > **Mettre à l'abri** les produits toxiques stockés (pesticides, produits d'entretien, huiles usagées, etc).
- > **Surélever** vos meubles et appareils électriques.
- > **Amarrer** votre citerne de fuel.
- > **Protéger** votre habitation contre les infiltrations d'eau par la mise en place de moyens appropriés pour obturer les entrées d'eau (batardeaux, sacs de sable, parpaings).
- > **Vérifier** que vos voisins ont bien reçu le message (en évitant de leur téléphoner pour ne pas encombrer le réseau de téléphonie).
- > **Débrancher** vos appareils électriques.
- > **Respecter** les consignes des autorités.

**Durant la période à risque
soyez vigilants
et tenez-vous informés
de l'évolution de la situation**

> CONSULTEZ LES SITES INTERNET

www.vigicru.es.gouv.fr

www.quimper.bzh

> INTERROGEZ

LE SERVEUR VOCAL

de la ville 02 98 64 14 20

> ÉCOUTEZ LA RADIO

**notamment France Bleu Breizh Izel
(fréquence 93 ou 98.6 FM)**

SURTOUT, N'APPELEZ PAS LES POMPIERS POUR LEUR SIGNALER UNE CRUE.

**Composez le 18 ou le 112 (à partir d'un téléphone portable) uniquement
pour signaler des situations de réelle détresse ou d'urgence.**